

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME MENTOR?

Un organisme mentor (OM) est un organisme sans but lucratif constitué en société, un organisme de bienfaisance ou un organisme des Premières nations, Métis et Inuit ou autres organismes autochtones qui respecte les critères d'admissibilité de la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO), lui permettant ainsi de recevoir des fonds directement de la FTO. Consultez la [Politique d'admissibilité](#) de la FTO. Les OM fournissent du soutien administratif, du mentorat de projet, ainsi que de la responsabilité financière à des groupes communautaires du Fonds Perspectives Jeunesse (FPJ).

Des termes comme « fiduciaire », « plateforme de gouvernance émergente », « plateforme » ou « foyer de bienfaisance » vous sont peut-être plus familiers.

COMMENT TROUVONS-NOUS LE BON OM POUR NOTRE GROUPE?

Les groupes communautaires choisissent leur OM, appuyés par le FPJ au besoin. Utilisez ces outils alors que vous recherchez l'OM qui convient à votre groupe et votre initiative.

Dressez une courte liste de deux ou trois OM potentiels

- Dressez une liste d'organismes dont le travail est compatible avec le vôtre.
- Avez-vous un mentor ou un adulte allié qui pourrait vous recommander des OM potentiels?
- Votre groupe a-t-il déjà des liens avec des organismes par l'entremise de programmes précédents, de bénévolat, etc.?
- Y a-t-il des organismes dans votre communauté avec lesquels vous aimeriez collaborer?
- Examinez [la liste des bénéficiaires anciens et actuels](#) dans le site Web de la FTO pour voir les organismes qui ont agi, ou agissent, à titre d'OM.
- Communiquez avec d'autres groupes communautaires et demandez-leur avec quels organismes ils travaillent et ce qu'ils en ont appris.

Apprenez-en davantage au sujet des OM de votre courte liste

- Vérifiez si vous avez une mission et des mandats semblables.
- Ces OM partagent-ils vos valeurs fondamentales?
- Un partenariat sera-t-il mutuellement enrichissant?
- Si cela est possible, communiquez de façon informelle avec les personnes qui travaillent pour l'OM pour mieux comprendre son mandat, son travail dans la communauté et les personnes qu'il sert ou engage.

- Les OM de votre liste ont-ils déjà travaillé avec des groupes communautaires? Si oui, tentez de communiquer avec ces groupes pour connaître l'expérience qu'ils ont vécue.

Choisissez l'OM avec lequel vous souhaiteriez travailler, et commencez à établir une relation avec cet OM

- Prenez un rendez-vous pour expliquer plus en détail votre travail et l'initiative que votre groupe entreprend.
- Il est crucial de communiquer avec le directeur général ou un autre membre de la haute direction avant de prendre votre décision finale : le personnel de première ligne n'a pas le pouvoir de signature pour accepter ce partenariat.
- Démontrez la valeur que votre projet apporte à l'OM et sa compatibilité avec la mission et les programmes de l'OM.
- Pour commencer, utilisez le guide de conversation (ci-dessous) pour vous aider à formuler votre première discussion.
- Demandez aussi si l'organisme souhaite travailler avec vous – ne tenez rien pour acquis!
- Ne vous découragez pas si l'organisme n'est pas en mesure d'être votre OM. Il se peut qu'il n'ait pas la capacité de collaborer à ce moment-ci ou qu'il collabore déjà avec un autre groupe communautaire qui demande une subvention du FPJ. Demandez des recommandations d'autres organismes que vous pourriez approcher.

Prévoyez des frais généraux et de soutien administratif

- Attribuez jusqu'à 15 % de votre budget pour les frais généraux et de soutien administratif encourus par l'OM.
- Le total des frais administratifs ne peut pas dépasser 15 % du budget.
- Bien qu'il soit difficile de parler d'argent, il est important de discuter de ces frais avec l'OM dès le départ.

IMPORTANT! Les groupes communautaires qui soumettent une Déclaration d'intérêt (DI) doivent commencer tôt à rechercher un OM, et commencer à établir une relation le plus tôt possible. L'établissement d'une relation positive et productive nécessite du temps.

REMARQUE! Si la relation entre l'OM et un groupe communautaire prend fin durant la période de subvention, le projet ne peut pas être transféré à un nouvel OM. Dans ce cas, et selon les circonstances, la subvention pourrait être révoquée par la FTO.

QU'EST-CE QU'UNE ENTENTE DE COLLABORATION OM-GROUPE COMMUNAUTAIRE?

Les groupes présélectionnés doivent soumettre une Entente de collaboration OM-Groupe communautaire environ dans les 15 jours suivant l'avis de présélection. Le FPJ a un modèle d'[Entente de collaboration OM-Groupe communautaire](#) que vous devez utiliser.

Alors que vous remplissez l'entente, profitez-en pour :

- Déterminer les personnes qui seront les points de contact principaux pour votre groupe et l'OM.
- Fixer des objectifs réalistes quant aux formes de soutien que l'OM peut offrir.
- Déterminer la fréquence des rencontres, des vérifications et des soumissions de rapports officielles.
- Désigner les outils de rapports financiers et de rapports de projet que l'OM utilise.
- Élaborer un calendrier de versement des fonds et de rapprochement des dépenses du projet.
- Élaborer un mécanisme de résolution de problèmes et d'échanges de commentaires.
- Élaborer un processus de gestion et de rapprochement des fonds.

GUIDE DE CONVERSATION POUR LES GROUPES ET LES OM

Questions que les groupes communautaires peuvent poser aux OM choisis :

- Pourquoi souhaitez-vous agir comme mentor et collaborer avec des groupes communautaires?
- À quoi vous attendez-vous de notre part pour que ce partenariat soit positif et productif?
- Pouvez-vous nous parler des leçons tirées de vos expériences de collaboration avec d'autres groupes?
- Quels soutiens votre organisme peut-il nous offrir alors que nous mettrons en œuvre notre idée de projet?
- Seriez-vous en mesure de nous fournir des commentaires alors que nous réaliserons notre projet?

- Seriez-vous ouvert à l'idée de créer des mécanismes de partage des apprentissages et de résolution de problèmes alors que nous formons ce partenariat?

- Combien devrions-nous attribuer pour les frais généraux et administratifs encourus par votre organisme (en tant que % de notre budget total)? (Notez que le maximum des frais généraux et administratifs pour les OM est établi à 15 %)
- À quelle fréquence aimeriez-vous avoir des rencontres et des vérifications?
- Quel processus utiliserez-vous pour administrer les fonds?
- À quoi ressemblera le processus de rapprochement?
- Y aura-t-il une possibilité d'accéder à des locaux, des ressources ou des outils de votre organisme?
- Pouvez-vous désigner un contact précis qui a le temps et les ressources pour appuyer notre projet?
- Y a-t-il un contact secondaire en cas d'absence, d'urgence ou de changement de personnel?

Questions que les OM peuvent poser aux groupes de jeunes communautaires :

- Parlez-nous de votre groupe. Combien de membres avez-vous? Quels sont les divers rôles de vos membres?
- Parlez-nous de votre idée de projet.
- Quel genre de partenariat aimeriez-vous avoir si nous travaillons ensemble?
- Pouvez-vous nous parler de vos expériences de travail avec un OM?
- Quels soutiens souhaiteriez-vous obtenir alors que vous mettrez en œuvre votre idée de projet et que vous planifierez l'avenir?
- Y a-t-il des aspects particuliers de votre projet pour lesquels vous souhaiteriez bénéficier de notre expertise?
- À quelle fréquence aimeriez-vous avoir des rencontres et des vérifications?
- Quelle fréquence de production de rapports, de rencontres et de vérifications envisageriez-vous?